

La prochaine réunion du « **CONSEIL MUNICIPAL** » aura lieu, le :

Jeudi 2 février 2023
à 18 h 30
à la Salle des Fêtes

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022
2. Affaires financières :
 - a. Subventions 2023
 - b. Renouvellement ligne de trésorerie
3. Personnel communal : Adhésion à la procédure de médiation mise en œuvre par le Centre De Gestion des Côtes d'Armor
4. Affaires foncières : lotissement d'Ollone
 - a. Vente des terrains : Procuration pour signature des actes de vente
 - b. Désistement pour le lot n° 3 – proposition d'un nouvel acquéreur
5. Urbanisme
 - a. Dénomination du lotissement – suite à dépôt du permis d'aménager rue du Ribiscia
 - b. Avis sur la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – SDU Saint Antoine
6. Marchés : Assurance responsabilité civile de la commune
7. Contentieux Tribunal Administratif E. LE BRIAND/commune de PLEUBIAN
8. Affaires diverses

Le Maire,
Signé : Loïc MAHE